



PRÉFET DU RHÔNE

DEPARTEMENT DU RHÔNE PERIODE HIVERNALE 2014 - 2015

Dossier de presse

Sommaire

< Le dispositif d'hébergement du Rhône	3
< La période hivernale	4
• Les moyens mis en œuvre	5
• L'organisation de la période hivernale	9
< ANNEXE :	

- ✓ Schéma d'organisation de la veille sociale et du dispositif hivernal 2014/2015



Le dispositif d'hébergement du Rhône

Au 1er novembre 2014, le dispositif d'hébergement comptera **3 230 places permanentes** dont **1 550 d'hébergement d'urgence**.

La capacité de l'hébergement d'urgence est en **hausse de 25%** par rapport à 2013. Cette augmentation est liée à la pérennisation de places en sortie de renfort hivernal et à la création de places d'hébergement et de CHRS. Elle correspond à la priorité gouvernementale de mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement, qui prendra nécessairement plus de temps sur les territoires où la tension sur l'hébergement est importante.

Dans le Rhône, l'objectif de sorties vers le logement pour l'année 2014 a été fixé à 34% des capacités (hors pensions de famille). Au 31 décembre 2013, 902 personnes représentant 476 ménages étaient ainsi sorties vers le logement.

Au 30 juin 2014, le taux de réalisation était de 43%.

Capacités d'accueil	2014	2013	2012
Places CHRS	1261	1269	1293
Places CHRS urgence	353	223	199
Places Centres hébergement	1197	1015	977
Places Pensions de famille	419	411	358
TOTAL	3 230	2 918	2 827

L'ensemble de ce dispositif d'hébergement pérenne mobilise en 2014 une enveloppe de crédits de près de 30 millions d'euros.



La période hivernale

Chaque année dans le département du Rhône, le dispositif de veille sociale destiné à aider, tout au long de l'année, les personnes en situation de précarité ou d'exclusion est renforcé pendant la période hivernale.

Le dispositif hivernal, piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, permet de renforcer les capacités mises à la disposition du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et de mobiliser des moyens supplémentaires afin de proposer des services plus nombreux.

Il est activé du **1er novembre 2014 au 31 mars 2015**, en s'adaptant aux conditions climatiques.

Les objectifs

- ↳ **Apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes vulnérables qui sont à la rue ou en rupture d'hébergement et en particulier les familles avec enfants, les jeunes en rupture familiale, les femmes victimes de violence, les personnes de santé fragile et les personnes les plus désocialisées.**
- ↳ **Adapter l'offre d'urgence aux besoins des publics ou aux conditions climatiques**
- ↳ **Réaliser la mise à l'abri et la prise en charge inconditionnelle et immédiate**
- ↳ **Assurer un accueil cohérent des publics quelle que soit leur situation administrative et leur proposer une prise en charge adaptée**
- ↳ **Permettre des réponses diversifiées**
- ↳ **Apporter des réponses médico-sociales**
- ↳ **Satisfaire à la nécessité de coordination et de complémentarité des interventions**



Les moyens mis en oeuvre.

▪ **Mobilisation de places supplémentaires : une offre diversifiée, répartie sur les agglomérations de Lyon et de Villefranche.**

889 places sont ouvertes et mises à disposition du SIAO et des équipes mobiles de maraude :

- 481 places en structure collective, en village mobile ou en logements d'urgence sur Lyon et l'agglomération : la mobilisation de terrains, de locaux vacants issus du patrimoine de l'Etat, du Conseil Général ou de propriétaires privés permet d'atteindre cet objectif. L'objectif de ne pas utiliser des gymnases en premier niveau de réponse est confirmé.
- 50 places réparties dans 2 haltes de nuit ouvertes sur Lyon
- 48 places supplémentaires sur Villefranche et le Nord du département, en structures et en logements.
- 310 places d'hôtel complètent le dispositif.

Ces places sont progressivement ouvertes par quinzaine à compter du **5 novembre 2014**.

En cas de Grand Froid, le dispositif est renforcé avec notamment la possibilité de réquisitionner des gymnases (**230 places**), pour une durée limitée liée à la baisse des températures ou à des intempéries.

▪ **Les lieux d'accueil en journée et la nuit : 10 structures offrant un accueil de proximité avec des prestations liées à la vie quotidienne (collation, douche, activités...) sont ouvertes tout au long de l'année.**

- En période hivernale, certains de ces accueils de jour sont ouverts le week-end (Accueil St Vincent : le dimanche de 9h à 12h et Péniche Accueil : le dimanche de 14h à 17h30)



La Mobilisation des moyens humains :

Le "115"

Il fonctionne toute l'année 7 jours/7 et 24h/24. **Ses moyens en personnels sont renforcés par une équipe supplémentaire de 4 écoutants pendant l'hiver.**

Les équipes de maraude

Tout au long de l'année, un équipage de maraude dédié aux signalements « 115 » intervient de 9h à 19h, 7 jours/7.

Pendant le Volet hivernal :

- **Deux à trois équipages supplémentaires de maraude sectorisés, comprenant un infirmier, circulent 7 nuits sur 7 de 19 heures à 1 heure du matin, avec le renfort d'un coordinateur, sur l'agglomération lyonnaise.**
- **Un équipage supplémentaire intervient sur Villefranche le lundi de 16 à 20 heures.**

L'accueil et l'orientation des personnes et familles sans hébergement

▸ **La Maison de la Veille Sociale (MVS)** - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation - recense toutes les demandes d'hébergement et oriente les ménages vers les places déclarées vacantes par les structures d'hébergement. La MVS assure le peuplement des structures hivernales et travaille sur les sorties.

▸ Sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et dans le cadre du fonctionnement de l'antenne MVS caladoise, le Centre Communal d'Action Sociale travaille en lien avec les équipes de la Veille Sociale de Lyon pour répondre aux besoins des personnes à la rue.

▸ Les équipes mobiles de bénévoles de plusieurs associations (Croix Rouge Française, Fondation Armée du Salut, ...) sont également mobilisées pour des interventions de nuit, dans la rue (contacts, orientations vers des hébergements, soins, distribution alimentaire...).

▸ Le protocole d'intervention entre le SAMU, le 115, le SAMU SOCIAL 69, les pompiers, la gendarmerie, la police municipale de Lyon et la police nationale, permettant une meilleure réponse en direction des situations les plus difficiles (personnes en situation de détresse physique, personnes refusant une mise à l'abri alors qu'elles semblent en danger) est activé.



▪ **Des interventions médico-sociales assurées par :**

- ✓ l'équipe d'Interface SDF, rattachée au centre hospitalier Saint Jean de Dieu, qui accompagne vers le soin, notamment psychiatrique, les personnes exclues et soutient les équipes de structures d'accueil et d'hébergement.
- ✓ l'équipe mobile du Réseau Social Rue Hôpital, rattachée à l'hôpital St Joseph-St Luc, qui coordonne les interventions sanitaires et sociales et facilite l'accès aux soins des personnes exclues.
- ✓ les équipes du Centre Départemental d'Hygiène Sociale, dans le cadre d'actions de prévention santé et de vaccinations.

▪ **Les lits Halte Soins Santé**

La Villa d'HESTIA, structure de 30 lits halte soins santé, permet de délivrer des soins médicaux et paramédicaux à des personnes qui sont dépourvues de domicile. Cette structure constitue une modalité de prise en charge globale des personnes sans domicile. Elle articule fortement une dimension sociale et une dimension de soins et de prévention et ne se substitue à aucune catégorie de structure sanitaire, médico-sociale ou sociale existante.

▪ **Un lieu d'hygiène des personnes en situation de précarité**

Le lieu d'hygiène, implanté au centre Gabriel Rosset du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour un public en grande précarité, offre une prise en charge individualisée, effectuée par un professionnel formé, en vue de permettre l'intégration des personnes les plus marginalisées dans les structures d'accueil d'urgence.

▪ **Des liens étroits avec des dispositifs existants**

Les CHRS, les pensions de famille, les résidences sociales, les FJT, les logements bénéficiant de l'ALT, le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile concourent également à répondre aux besoins en fonction des disponibilités de places.

L'organisation de la période hivernale

- **Une mobilisation en fonction des prévisions météorologiques de Météo France et de l'appréciation locale de la situation climatique**

<p>Mobilisation hivernale à compter du 5 novembre</p>	<p>Mobilisation effective dans le département du Rhône pendant la durée du dispositif hivernal</p>	<ul style="list-style-type: none"> * intervention, sur l'agglomération lyonnaise, de deux à trois équipages de nuit assurant, dans la rue, 7 jours sur 7, une fonction de veille, d'alerte, d'orientation * intervention, sur Villefranche, d'un équipage de maraude le lundi de 16 à 20 heures * renforcement des équipes 115 * mobilisation des équipes de la MVS pour l'organisation et le suivi du dispositif * 481 places de mise à l'abri ouvertes progressivement sur Lyon et l'agglomération * 48 places ouvertes sur le territoire de Villefranche * 310 places d'hôtel mobilisées sur l'agglomération * ouverture de 2 haltes de nuit de 25 places * ouverture d'accueils de jour le week-end
<p>Grand Froid</p>	<p>Mobilisation sur décision préfectorale</p>	<ul style="list-style-type: none"> * possibilité de mobiliser des capacités supplémentaires en gymnases (jusqu'à 230 places par tranche de 115) selon des modalités définies par le protocole.



▪ **Des moyens financiers affectés au dispositif hivernal :**

Le fonctionnement du dispositif de veille sociale et d'hébergement, tout au long de l'année, mobilise une enveloppe de 33,8 millions d'euros. **Le coût prévisionnel des mesures hivernales 2014/2015 est entre 3 et 3,5 millions d'euros.**

Les moyens concernent notamment :

- ↳ **le renforcement des équipes de maraude**
- ↳ **le renforcement des équipes du « 115 »**
- ↳ **la mise à disposition de capacités d'hébergement, d'accueil de nuit , de nuitées d'hôtel complémentaires**
- ↳ **la préparation des dispositifs « gymnase »**
- ↳ **l'augmentation de l'amplitude d'ouverture d'accueils de jour**

ANNEXE : Schéma d'organisation de la veille sociale et du dispositif hivernal 2014-2015

1. ORIENTATION

MAISON DE LA VEILLE SOCIALE SIAO

Recense les demandes d'hébergement et oriente vers les places vacantes



N° "115"

(FNDSA)
Ligne téléphonique
d'information
et d'orientation
24h/24h, 7j/7j



SAMU SOCIAL 69 (ALYNEA)

Veille de jour

1 équipe dédiée aux signalements
« 115 » de 9h à 19h, 7j/7

Veille de nuit

2 à 3 équipes : 19h / 1
heure tous les jours

2. ACCUEIL ET HEBERGEMENT



ACCUEIL EN HEBERGEMENT

3 230 PLACES PERMANENTES

Objectif : 889 PLACES complémentaires
mises progressivement à disposition du SIAO

230 PLACES "GYMNASE"
en cas de Grand Froid

Dont 50 PLACES D'ACCUEIL DE NUIT
(avec couchage)

3. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Les structures d'hébergement disposent de travailleurs sociaux en mesure d'accompagner et orienter les personnes accueillies
- La MVS assure un travail de coordination

LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR

(10 STRUCTURES)

Accueil de proximité avec prestations
(besoins primaires, accompagnement social)

ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

EQUIPE INTERFACE SDF (Rattachée au CH St Jean de Dieu)
EQUIPE MOBILE RESEAU SOCIAL RUE HOPITAL (rattachée à l'hôpital
Saint Joseph Saint Luc)

LITS HALTE SOINS SANTE

30 lits « VILLA D'HESTIA » (Association ORSAC)

LIEU D'HYGIENE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE
Rattaché au Foyer Notre Dame des Sans Abri